

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 2 mars 2011

Présents : MM LEGNAME - ANDRE- ROMERO – COURTIN – CLEMENT – MORIAUX

Championnats de France Enregistrement des feuilles de marque

NM1

23^{ème} journée N° 205
24^{ème} journée N° 208 à 216 sauf 213 – 214

NM2

15^{ème} journée N° 962
16^{ème} journée N° 458
19^{ème} journée N° 543
20^{ème} journée N° 571
22^{ème} journée N° 1013 à 1020 – 1253 à 1260 sauf 1255 – 1256 – 1257

Ligue Féminine

2^{ème} journée N° 13
19^{ème} journée N° 131

Ligue Féminine 2

21^{ème} journée N° 161
22^{ème} journée N° 169 à 176

NF1

12^{ème} journée N° 143
17^{ème} journée N° 195 – 203

NF2

10^{ème} journée N° 227
11^{ème} journée N° 246
17^{ème} journée N° 385

NF3

10^{ème} journée N° 456
17^{ème} journée N° 771 – 780 – 797 – 811 – 860

NM3

Pointage feuilles de marque que la 1^{ère} à la 15^{ème} journée
Manque N° 1120 et 697

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENCONTRES INTERNATIONALES

ESCAUDAIN PORTE DU HAINAUT

Du 23 au 25 avril 2011 : Lituanie – Belgrade Serbie – Pologne – Hongrie – Belgique
Allemagne

EBPLO PAU NORD EST

Du 22 au 24 avril 2011 : Espagne – Serbie

SAUMUR LOIRE B49

Le 23 et 24 avril 2011 : Allemagne – Serbie – Belgique – Lituanie – Turquie –
Slovaquie – Espagne - Hongrie

Dossiers traités

Dossier N° 57 – ES GIMONT

NF3 poule B N° 776 du 19 février 2011

La Commission Fédérale Sportive a procédé au contrôle de la feuille de marque de la
rencontre de Championnat de France de NF3 poule B N° 776 du 19 février 2011

L'article 9 du règlement particulier de NF3 stipule : « obligation d'avoir 8 joueuses présentes
inscrites sur la feuille de marque».

- équipe était composée de 7 joueuses ; pénalité financière 50 €

Dossier N° 58 – SLUC NANCY

NF3 poule GN° 806 du 20 février 2011

La Commission Fédérale Sportive a procédé au contrôle de la feuille de marque de la
rencontre de Championnat de France de NF3 poule GN° 806 du 20 février 2011.

L'article 9 du règlement particulier de NF3 stipule : « obligation d'avoir 8 joueuses présentes
inscrites sur la feuille de marque».

- équipe était composée de 7 joueuses ; pénalité financière 50 €